

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ADMINISTRATION DES BIENS FONCIERS

approuvé par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire
le 20 septembre 2006

1. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers œuvre sous les auspices du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE. Les autorités nationales chargées de l'administration des biens fonciers et les autorités concernées des pays membres de la CEE sont membres du Groupe de travail.
2. Les objectifs d'ensemble du Groupe de travail sont la promotion et l'amélioration de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire dans la région de la CEE. Le Groupe de travail vise à promouvoir la sécurité d'occupation, la mise en place et l'amélioration de systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers ainsi que le développement du marché immobilier.
3. Les activités du Groupe de travail sont basées sur la coopération et l'échange de données d'expérience entre tous les pays de la région de la CEE par le biais de séminaires et d'ateliers organisés dans les pays membres de la CEE, d'examen des systèmes d'administration des biens fonciers, de la publication d'études et de lignes directrices sur des sujets précis relatifs à l'aménagement du territoire, et de la fourniture de conseils sur les politiques à mener ainsi que de services d'experts. Le Groupe de travail traite plus particulièrement de:

a) L'administration des biens fonciers

Mission générale: Réunir, enregistrer, archiver, mettre à jour et diffuser l'information sur les droits de propriété et sur les caractéristiques géométriques et physiques des terrains.

Activités: Informations sur les droits de propriété, sur les baux et les prêts immobiliers, sur la couverture du sol, sur l'occupation des sols et ses restrictions et les adresses géoréférencées; transfert des droits de propriété; adjudication des droits sur les propriétés foncières; règlement de litiges fonciers; cartographie cadastrale; gestion d'une base de données; évaluation des biens immobiliers; protection des données personnelles; autres activités connexes. Tarification des services; obligations d'amortissement des coûts; développement des compétences professionnelles; taxation des terrains et des biens immobiliers; développement des services en ligne.

b) L'aménagement du territoire

Mission générale: Contribuer à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières et d'utilisation des géodonnées (y compris les questions financières).

Activités: Politique en matière de données géospatiales; promotion du développement durable dans les zones urbaines et rurales; consolidation des terrains; protection des ressources naturelles; autres activités connexes.

4. Le Groupe de travail réexaminera son programme de travail pour garantir la cohérence de ses activités avec les travaux du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et les objectifs d'ensemble de la CEE.
5. Les activités du Groupe de travail sont menées en étroite coordination avec d'autres organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux actifs dans les mêmes domaines, tels que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et les autres commissions régionales de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les institutions de l'Union européenne qui mènent des activités d'aménagement du territoire (par exemple l'initiative INSPIRE ou le projet EULIS), la Fédération internationale des géomètres (FIG), le Comité permanent du cadastre (CPC), l'International Center of Registration Law (CINDER), l'Organisation européenne pour l'information géographique (EUROGI), EuroGeographics et l'European Land Registry Association (ELRA).
6. Le Groupe de travail collabore avec les organisations financières et organisations donatrices internationales qui subventionnent des programmes et des projets liés à l'administration des biens fonciers dans des pays de la région de la CEE, tels que des programmes de l'Union européenne, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Banque mondiale.
7. Le Groupe de travail encourage le partenariat privé-public et l'implication de ces deux secteurs dans la gestion des ressources foncières et la mise en place de capacités de développement durable. Il encourage aussi la coopération avec les établissements d'enseignement en vue de renforcer les activités d